

Comptabilité générale

© École des mines de Paris, 2007
60, boulevard Saint-Michel - 75272 Paris Cedex 06 - France
email : presses@ensmp.fr
<http://www.ensmp.fr/Presses>

ISBN : 978-2-91-176284-3
Dépôt légal : septembre 2007
Achevé d'imprimer en 2007 (Paris)

Tous droits de reproduction, d'adaptation et d'exécution réservés pour tous pays.

F. ENGEL
F. KLETZ

Comptabilité générale



Dans la même collection :

Introduction au génie atomique,

Jacques Bouchard, Jean-Paul Deffain, Alain Gouchet

Matériaux pour l'ingénieur,

Anne-Françoise Gourgues-Lorenzon, Jean-Marc Haudin,
Jacques Besson, Noëlle Billon, Sabine Cantournet, Yvan Chastel,
Bernard Monasse, Loeiz Nazé

Abrégé de thermodynamique,

Daniel Fargue

Introduction au traitement de l'énergie électrique,

Georges Pierron

Introduction aux transferts thermiques,

Dominique Marchio, Paul Reboux

Systèmes énergétiques,

Renaud Gicquel

Introduction à la physique quantique,

Bernard Degrange

Cours d'automatique,

Brigitte d'Andréa-Novel, Michel Cohen de Lara

Les imperfections des marchés,

Daniel Fixari

Aide-mémoire de géostatistique linéaire,

Pierre Chauvet

Introduction à la métallurgie générale,

Jacques Lévy

Comment maîtriser sa productivité industrielle,

Hugues Molet

Géostatistique linéaire – applications,

Margaret Armstrong, Jacques Carignan

Sommaire

Avertissement au lecteur	11
--------------------------------	----

Introduction générale	13
-----------------------------	----

Chapitre I.

Introduction – L’histoire et la normalisation de la comptabilité	15
---	-----------

1. Histoire rapide de la comptabilité	15
1.1. L’origine de la comptabilité à parties doubles	15
1.2. L’évolution des normes légales	18
1.3. La comptabilité analytique : une origine récente	19
2. Une normalisation croissante	20
3. Les normalisations étrangères	22
4. L’harmonisation internationale	24
5. Plan du document	27

Chapitre II.

La nomenclature comptable, les écritures et les documents de synthèse	29
--	-----------

1. Le patrimoine	30
2. La nomenclature des éléments de patrimoine	31
3. L’enregistrement des faits qui affectent le patrimoine	35
3.1. La règle de la comptabilité en parties double.	

Les comptes de situation	35
3.2. L'introduction des comptes de gestion	33
3.3. Les écritures d'inventaire des stocks	42
3.4. Les modalités concrètes de passation des écritures	44
4. Les conséquences du découpage annuel	
sur la procédure comptable	48
4.1. L'amortissement des immobilisations	49
4.2. Les provisions pour dépréciation	55
4.3. Les provisions pour risques et charges	55
4.4. La reprise des provisions	56
4.5. Les écritures de régularisation	58
5. Les documents de synthèse	61
5.1. Le compte de résultat dans le système de base	61
5.2. Le bilan dans le système de base	64
5.3. L'annexe du système de base	69
5.4. Les documents de synthèse	
dans le système développé	72

Chapitre III.

Les principes et conventions comptables	77
1. Les principes liés au temps	77
1.1. Le principe de séparation	
ou d'indépendance des exercices	78
1.2. Le principe de continuité d'exploitation	78
1.3. Le principe d'intangibilité du bilan d'ouverture	78
2. Les principes liés à l'impératif de lisibilité par des tiers	79
2.1. Le principe de permanence des méthodes	79
2.2. Le principe de non-compensation	79
2.3. Le principe de sincérité	80
3. Les principes d'évaluation	80
3.1. Le principe de la valorisation au coût historique	80
3.2. La règle de prudence –	
les provisions pour dépréciation	81

Chapitre IV.

Valeur et analyse financière de l'entreprise 91

1. Les capitaux propres et la situation nette comptable	91
2. Valeur mathématique comptable et intrinsèque de l'entreprise	93
2.1. La valeur mathématique comptable	93
2.2. La valeur mathématique intrinsèque	96
2.3. Valeur intrinsèque, valeur de rendement et valeur boursière	97
3. L'analyse financière des bilans	98
3.1. L'analyse financière patrimoniale du bilan « liquidité – exigibilité »	98
3.2. L'analyse patrimoniale du fonds de roulement	100
3.3. Le besoin en fonds de roulement	106
3.4. Les ratios financiers	112

Chapitre V.

Commentaires financiers et fiscaux sur les postes du bilan 121

1. Les postes de l'actif	121
1.1. Les immobilisations incorporelles	121
1.2. Les immobilisations corporelles	123
1.3. Titres de participation et de placement	127
1.4. Stocks et en-cours	129
1.5. Clients et comptes rattachés – Les effets de commerce	129
1.6. Banques	131
1.7. Comptes de régularisation – Charges à répartir sur plusieurs exercices	131
1.8. Primes de remboursement des obligations	132
1.9. Écarts de conversion	132
2. Les postes du passif	133
2.1. Capital et réserves	133
2.2. Les subventions d'investissement	142

2.3. Provisions pour risques et charges – Fiscalité des provisions en général	144
2.4. Dettes financières	146
2.5. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	149
2.6. Dettes fiscales et sociales – La TVA	149

Chapitre VI.

Les comptes de flux – L'autofinancement –

Le tableau de financement 151

1. Les limites de la comptabilité générale pour un usage interne	151
1.1. Un outil peu adapté à la description de la stratégie de la firme	151
1.2. Illustration des limites de la comptabilité générale	153
2. Les cinq comptes économiques	160
2.1. Présentation des cinq comptes	161
2.2. La signification des soldes	164
2.3. L'autofinancement	167
2.4. Le tableau de financement	170
3. Élaboration des comptes économiques	172
4. Les usages de la comptabilité économique	174
4.1. La comptabilité nationale	174
4.2. La comptabilité économique à l'échelle de la firme	175
4.3. Du caractère nécessairement idéologique de la présentation de comptes de flux	178

Chapitre VII.

Les comptes consolidés 183

1. Terminologie des relations entre sociétés	184
2. Les trois types de contrôle justifiant d'une consolidation	185
2.1. Le contrôle exclusif	186

2.2. L'influence notable	187
2.3. Le contrôle conjoint ou partagé	187
3. L'intégration globale	187
4. L'intégration proportionnelle	188
5. La mise en équivalence	189
6. L'écart de première consolidation ou goodwill	190
7. Les retraitements comptables liés à la consolidation	191
7.1. La mise en cohérence des documents comptables	191
7.2. L'élimination des opérations internes dans les méthodes d'intégration	192
8. Le régime fiscal des groupes	192

Annexes 195

Annexe 1. La réévaluation des bilans	197
Annexe 2. Les différents types de sociétés	201
Annexe 3. Rudiments de comptabilité américaine	205
1. Income statement (Compte de résultat)	205
2. Balance sheet (bilan)	206
3. Glossaire abrégé Anglais-Français	208
4. Glossaire abrégé : Français-Anglais	216
Annexe 4. Liste des comptes usuels du PCG de 1982	225

Bibliographie 261

Index 263

Avertissement au lecteur

Cet ouvrage comporte deux typographies :

- ◆ l'une normale qui est destinée à une première lecture,
- ◆ l'autre, plus petite, semblable à celle des notes en bas de page et assortie d'une barre verticale en marge, qui est utilisée pour des compléments destinés à des lecteurs plus avertis. Il est conseillé aux débutants de sauter ces passages en première lecture.

Introduction générale

Ce livre est le support du cours de comptabilité générale dispensé aux élèves de l'École des Mines de Paris. L'objet de ce cours est de permettre à de futurs ingénieurs de dialoguer efficacement avec les financiers, les comptables et les contrôleurs de gestion avec lesquels ils auront très probablement à être en relation à un moment ou à un autre, même lorsque leur orientation professionnelle personnelle est au départ plus scientifique et technologique qu'économique.

Si l'acquisition complète des techniques comptables, qui s'effectue généralement au cours d'une formation professionnelle longue et complexe, ne paraît ni envisageable ni d'ailleurs souhaitable dans le cadre d'une formation d'ingénieurs, l'expérience montre qu'il est néanmoins possible de donner à ces derniers en un temps limité une connaissance suffisante des principes et des mécanismes comptables pour que le dialogue évoqué ci-dessus devienne possible.

Une telle connaissance est nécessaire en particulier parce que l'information d'origine comptable est souvent la seule qui soit pratiquement disponible sous forme cohérente et précise dans l'entreprise. Par ailleurs, le modèle comptable défini par le Plan Comptable Général est obligatoire, en raison de diverses lois et réglementations, et ne peut être dès lors ignoré sans danger.

Le présent ouvrage est consacré à la comptabilité générale d'entreprise, dont le modèle est essentiellement tourné vers des préoccupations d'information de divers acteurs externes. Il s'agit en particulier pour l'entreprise :

- ◆ d'informer les actionnaires et les investisseurs potentiels sur son état de santé, sur ses performances et sur les attendus de la politique de distribution de dividendes,
- ◆ de rassurer les prêteurs sur sa solvabilité, c'est-à-dire sa capacité à rembourser ses dettes,
- ◆ de rassurer clients et fournisseurs sur la continuité de son existence et sur sa solvabilité,
- ◆ d'informer les salariés sur son état de santé,
- ◆ de permettre à des acheteurs éventuels d'évaluer sa valeur et sa rentabilité,
- ◆ de justifier auprès du Fisc le calcul de l'impôt sur les bénéfices.

On verra également dans cette partie comment utiliser l'information comptable pour rendre compte, de manière rétrospective ou prospective, non seulement dans un usage externe mais également dans un usage interne de réflexion stratégique propre, de la politique d'investissement et de financement de la firme.

NB. Un autre manuel prolonge celui-ci, et est consacré à la comptabilité analytique, instrument à usage interne pour la gestion de sous-ensembles distingués dans l'activité de l'entreprise et pour le contrôle a posteriori des responsables chargés de cette gestion.

Chapitre

I

Introduction

L’histoire et la normalisation de la comptabilité

Le modèle comptable, souvent présenté ex abrupto comme s’il s’imposait logiquement à l’intelligence, est en réalité le résultat d’une longue histoire marquée par des enjeux successifs différents qui ont ensuite coexisté au fur et à mesure de leur émergence. Sa forme actuelle traduit une certaine forme de compromis – en constante évolution – entre ses divers utilisateurs, entreprises, actionnaires, prêteurs, investisseurs, analystes financiers, fisc, etc. Pour bien comprendre les fondements de la comptabilité, il est donc utile d’analyser ce processus historique, comme nous allons tenter de le faire ci-après.

1. HISTOIRE RAPIDE DE LA COMPTABILITÉ

1.1. L’origine de la comptabilité à parties doubles

Il existe de remarquables ouvrages historiques sur l’évolution de la comptabilité depuis l’antiquité jusqu’à nos jours. Ils se fondent entre autres sur

de nombreuses traces de comptabilités tenues chez les Sumériens, les Égyptiens, les Grecs, les Romains par des propriétaires terriens, des marchands, des administrateurs des temples, des banquiers et plus près de nous par les commerçants de la fin du Moyen Âge et de la Renaissance.

Les premiers, bien que parfois handicapés par des mathématiques peu développées (les Égyptiens) et par un système de numération peu adapté à la visualisation des calculs, établissaient ou faisaient établir des comptes déjà assez sophistiqués pour tenir des inventaires d'objets, en termes physiques ou monétaires, suivre des comptes bancaires (l'équivalent du virement existait dans l'antiquité), suivre des paiements de salaires, et surtout tenir des comptes de caisse de type recettes-dépenses. Il s'agissait d'une comptabilité à partie simple, une inscription dans un compte ne se traduisant pas par une autre dans un autre compte.

Le haut Moyen Âge constitua une rupture dans les pratiques comptables qui ne subsistèrent que sous des formes très rudimentaires excluant quasiment l'écriture.

Les croisades provoquèrent un développement des échanges, des marchands s'associèrent et eurent recours à des mandataires pour négocier à distance. La répartition des bénéfices et le contrôle des mandataires nécessitaient une technique comptable plus évoluée qui consista d'abord en une comptabilité de caisse de type recettes-dépenses ainsi réinventée. Le crédit, peu développé jusque vers 1250, ne donnait lieu qu'à de simples aide-mémoire extra-comptables. Mais son accroissement donna naissance aux « comptes de personnes », correspondant aux créanciers et aux débiteurs et qui constituaient le germe de notre moderne comptabilité à parties doubles.

Lorsqu'un tiers devait de l'argent au marchand, on inscrivait la somme dans une colonne « doit ». Lorsque c'était l'inverse dans une colonne « avoir ». C'est là l'origine des colonnes débit et crédit des comptes d'une comptabilité et celle de l'inversion sémantique qui trouble tant les élèves : une créance est un débit !

Peu à peu l'idée vint aux commerçants et à leurs comptables de tenir des comptes de valeurs, d'abord des stocks puis des autres biens mobiliers et immobiliers.

Nous passerons sur les multiples errements et tâtonnements qui aboutirent au schéma définitif de la comptabilité en parties doubles et notamment à l'invention d'un compte « de Pertes et Profits » qui seule permettait de constater l'écart entre une sortie de stock au coût d'achat et une rentrée en caisse incluant un bénéfice.

On peut suivre cette évolution dans les registres de grands commerçants italiens du XIV^e siècle. La pratique précéda largement la théorie puisque le premier et le plus célèbre ouvrage de comptabilité, le « Tractatus » du grand savant mathématicien Luca Pacioli, souvent considéré un peu abusivement comme le père de la comptabilité, ne parut à Venise qu'en 1494¹.

À partir de cette date, de très nombreux ouvrages théoriques se succédèrent dans tous les pays, qui ne firent que perfectionner et approfondir les principes de Pacioli : trois types de comptes, de personnes, de valeurs, de pertes et profits, réunis par une écriture double, le mouvement de l'un impliquant nécessairement celui d'un autre.

Au XVI^e siècle apparaît la notion de bilan d'abord présenté comme le simple état récapitulatif des balances des comptes puis comme un état où apparaît le souci de prévision. C'est la notion de réserve qui donna naissance peu à peu à celle de capital social : sur le bénéfice, somme qui apparaissait disponible au commerçant au travers du bilan comptable, on réservait les sommes qui paraissaient nécessaires pour le maintien ou le développement de l'activité sociale. Plus tard le capital apparut également comme une garantie constituée au profit des créanciers de l'entreprise.

Les XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles virent se multiplier des ouvrages, de plus en plus éloignés des préoccupations concrètes de gestion et de contrôle des marchands, et des industriels pour se tourner soit vers la doctrine pure (quelle est la « nature » de la comptabilité ?), soit vers la pédagogie aux futurs

1. *Le Tractatus – Particularis de computis et scripturis* n'est qu'une partie d'une encyclopédie monumentale des sciences mathématiques, conçue par Pacioli, et intitulée *Summa di arithmetica, geometrica, proportioni et proportionalita*.

comptables à grand renfort de procédés explicatifs souvent artificiels ou des présentations algébriques de la « théorie mathématique » des comptes.

Quittons donc là l'histoire des techniques et des théories comptables pour nous tourner vers l'histoire des obligations légales et fiscales qui conditionnèrent largement l'évolution de l'usage de l'information comptable et de sa présentation.

1.2. L'évolution des normes légales

Dès le ^{xiv}^e siècle, les marchands de nombreuses villes devaient aller à un bureau des marchands exposer les règles qu'ils suivaient pour la tenue de leurs comptes et faire apposer un visa spécial sur la première page de leurs registres, lesquels étaient fréquemment montrés aux partenaires commerciaux pour faire preuve de bonne gestion.

L'ordonnance de Colbert en 1673 institua officiellement l'usage des livres de commerce et fut reprise presque textuellement dans le code de commerce de 1808, ancêtre du code actuel. De là date l'obligation stricte faite aux commerçants de tenir un « livre qui contiendra tout leur négoce, leurs lettres de change, leurs dettes actives et passives et leurs deniers employés à la dépense de leur maison ». Ils étaient tenus également de faire tous les 2 ans « l'inventaire de tous leurs effets mobiliers et immobiliers et de leurs dettes actives et passives » c'est-à-dire d'établir leur bilan. Cette obligation légale correspondait au souci de réglementer l'information entre commerçants et de disposer de preuves en cas de litige judiciaire, de succession, de partage de société et de faillite. Cette optique a prévalu jusqu'à la fin du ^{xix}^e siècle.

C'est en effet au cours de ce siècle que se multiplièrent les sociétés par actions, et que la séparation entre propriété du capital et direction des entreprises s'institua de plus en plus : il en résulta un nouveau besoin d'information périodique des associés par l'analyse de l'évolution de leur patrimoine et de leur revenu, besoin qui se traduisit par les prescriptions de la loi française de 1867 sur les sociétés anonymes. Le législateur est depuis intervenu à de nombreuses reprises pour accroître cette protection des actionnaires et l'étendre aux salariés et aux créanciers mais les principes actuels de confection du bilan et du compte de résultat sont nés à ce moment.

Les besoins financiers de la guerre de 1914-1918 entraînèrent la naissance (en 1916 en France) de l'impôt global sur le revenu et la nécessité d'une information comptable sur les bénéfices industriels et commerciaux. La fiscalité des entreprises ne cessa ensuite de s'alourdir et de se complexifier, mais il fallut attendre un demi siècle pour que la préoccupation fiscale associée au souci croissant d'information statistique des États et à l'organisation de la profession comptable entraîne une véritable normalisation des comptabilités : jusque là les entreprises disposaient d'une très grande liberté pour établir leurs comptes. Nous évoquerons plus loin ce processus de normalisation et le phénomène récent d'harmonisation internationale qui ont caractérisé les dernières décennies.

1.3. La comptabilité analytique : une origine récente

On voit donc comment historiquement l'évolution du contexte socio-économique a façonné l'outil comptable par l'apparition successive d'usages différents. Hormis l'usage d'origine des commerçants italiens de la Renaissance, ces usages sont essentiellement externes, juridiques puis fiscaux. La comptabilité de gestion à usage interne n'a commencé à apparaître qu'à la fin du XIX^e siècle où quelques entreprises industrielles ont commencé à calculer les coûts de leurs produits pour définir leur politique de prix. Mais ce n'est qu'à partir de 1930, surtout aux États-Unis que la comptabilité analytique s'est vraiment développée.

L'Europe, qui connaissait ces outils mais les utilisait peu ou mal ne commença à s'y intéresser que dans les années 1950 sous l'effet de missions d'information aux États-Unis, de l'émergence d'une plus forte concurrence sur les marchés, due notamment à l'ouverture progressive des frontières. Axées tout d'abord vers la connaissance des prix de revient complets des produits par la méthode des sections homogènes, inventée en 1928 par un militaire et promue par le plan comptable de 1947, les entreprises se tournèrent à partir de 1960 vers des systèmes destinés au contrôle à court terme, de type gestion budgétaire. Parallèlement des méthodes de comptabilité en coûts partiels (« directs » ou « variables ») apparurent pour parer aux difficultés d'usage des coûts complets dans une optique de contrôle et d'aide à la décision.

Comme pour la comptabilité générale, les plans comptables successifs de 65 et de 82 et la diffusion des concepts théoriques ont abouti actuellement à une certaine stabilisation du vocabulaire et à l'émergence d'un langage commun qui constituent un progrès indéniable par rapport à la confusion qui semblait régner auparavant dans les entreprises quand il s'agissait de définir des notions telles que coût de production, coûts directs, marge, etc. Mais la comptabilité analytique n'étant pas obligatoire, une assez grande multiplicité de méthodes subsistent toutefois, adaptées à des besoins et des structures spécifiques.

La diffusion des méthodes d'analyse de coûts est très différenciée selon la taille des entreprises. Si les grandes et moyennes entreprises ont presque toutes actuellement une comptabilité analytique et un système de contrôle de gestion, il n'en va pas de même des petites qui pour la plupart ne connaissent encore leurs coûts que de manière approximative.

À l'inverse, l'époque actuelle est marquée, en ce qui concerne la comptabilité générale, par la diffusion quasi complète d'un modèle normalisé et institutionnalisé, ainsi d'ailleurs que par un effort d'harmonisation internationale qui accompagne le développement des groupes multinationaux.

2. UNE NORMALISATION CROISSANTE

Le début de l'effort de normalisation de la comptabilité date en France de la seconde guerre mondiale. Après un premier plan comptable, inspiré du plan comptable allemand de 1937 et publié en 1942 de manière non officielle, furent élaborés successivement :

- ◆ le plan de 1947, œuvre d'une « Commission de normalisation des comptabilités », qui devait s'appliquer aux sociétés liées à l'État²,

2. Création simultanée en 1947 du Conseil supérieur de la comptabilité (CSC) qui avait pour mission d'adapter le plan aux divers secteurs d'activité.